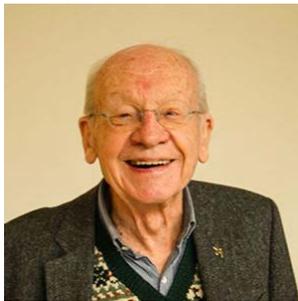


EDITORIAL



Avant d'échanger nos vœux pour 2024, jetons un coup d'œil dans le rétro. L'année 2023 a été riche en réalisations pour Citoyennage : vous avez en main le deuxième numéro de notre revue trimestrielle, fruit du travail de la commission « communication ». A ce propos nous souhaitons étendre notre comité de rédaction et nous accueillerons avec plaisir les candidatures des personnes intéressées par cette activité. Nous attendons par ailleurs vos contributions pour le prochain numéro. En ce qui concerne la représentation, nous avons été nombreux à intervenir pendant le Congrès. Nous avons été également présents lors du Colloque Humanitude. La commission « finances » a mis au point un système de recueil des cotisations que nous vous soumettrons bientôt. L'activité des régions s'est entre autre manifestée par les Colloques dont vous trouverez les derniers compte rendus...

Mais nous avons des regrets : en particulier celui de ne pas avoir été entendu par les pouvoirs publics à l'exception de la rencontre des participants du colloque Île de France avec une inspectrice de l'IGAS (Inspection Générales des Affaires Sociales) que nous avons relatée dans notre précédent numéro et dont nous attendons le rapport.

Nos souhaits pour 2024 sont donc de participer activement à la vie citoyenne, dans les CVS comme dans toutes les instances où est discuté le sort des personnes âgées. En particulier sur la loi Grand Age que l'on nous promet pour 2024. Par ailleurs nous souhaitons continuer à développer les comités locaux et l'implantation régionale de Citoyennage.

Avec mes meilleurs vœux à tous pour la nouvelle année.

Philippe Wender, décembre 2023

SOMMAIRE

▪ Actualité de l'association

- Dense, dynamique et joyeux, le Congrès 2023 à Montpellier fut un franc succès
- Interventions aux carrefours d'échanges du Congrès
- Liberté, égalité, humanité : choix des personnes et accompagnement
- PRESSE Établissement et aide à domicile : la contestation s'agrandit
- Nouvelles des régions : retours des colloques de Normandie et des Hauts-de-France

▪ Actualité du secteur

- PRESSE La crise financière s'amplifie
- Canicule 2003, un électrochoc français, dossier extrait de la revue DIRECTEURS d'octobre 2023
- Livre : *Le Château des rentiers* d'Agnès Desarthe

ACTUALITÉ DE L'ASSOCIATION

Dense, dynamique et joyeux, le Congrès 2023 à Montpellier fut un franc succès

par Isabelle Hartvig



Elle avait 103 ans notre doyenne au congrès. Et elle n'a rien perdu. Ni du voyage en TGV, ni des visites ni des soirées et surtout pas des séances dans le grand amphithéâtre, attentive, réactive, au milieu de quelque 700 participants de tous âges. Discrète mais l'œil vif, elle dégustait la vie, gourmande, couchée à point d'heure si la soirée festive se prolongeait un peu. Notre association était donc bien représentée. Avec elle, nous étions une trentaine, venus d'Île de France, d'Occitanie, et de Normandie.

Les franciliennes et franciliens étaient partis de Paris le samedi après-midi, accueillis dès l'arrivée et conduits en minibus, par une experte, dans les ruelles si étroites du vieux Montpellier. Puis, tous regroupés, nous avons profité le lendemain d'une journée ensoleillée à La Grande Motte pour déjeuner en terrasse de fruits de mer et de poisson. Nous avons admiré nos trois courageuses baigneuses, souriantes - et néanmoins tremblantes - sortir de l'eau, bien fraîche tout de même en cette saison... Nous avons marché sur la grève en écoutant le sable sous nos pas. Et c'était bon de respirer la mer à plein poumons.

Par-contre, les deux jours qui suivirent furent très studieux, entièrement consacrés de 9h à 19h, à l'intitulé du congrès,

« Liberté, Egalité, Humanité »,

thème décliné en plusieurs titres, lors des séances plénières et de onze carrefours d'échanges. Vous en retrouverez le détail dans le programme.

Les interventions de Citoyennage portèrent plus particulièrement sur les lieux d'expression des personnes âgées en établissement, leur intense besoin de culture, à domicile comme en

établissement, ainsi que sur leurs droits en général et leurs propositions, avec un éloge particulier de l'association comme lieu « capacitant » et même « boostant ».

On se découvre porte-drapeau

Mais comment être partout ? On a beau savoir que demain on pourra écouter les restitutions, les pauses ça sert aussi à ça, discuter. « Vous avez fait quoi ? Vous en avez pensé quoi ? » Alors, entre les stands des exposants – plus d'une cinquantaine dans le hall du centre des congrès - quel brassage d'idées, quelle ébullition, que de rencontres inattendues, de liens chaleureux soudainement noués ou réactivés. On veut en savoir plus... entre autres comment adhérer à Citoyennage. Et nous, de renseigner ici, d'expliquer là, de témoigner, de donner les adresses. On se découvre soudain en porte-drapeau de notre association. Oui, des porte-drapeaux. C'est ce que nous étions. Ce que nous sommes tous au fond.

Et puis, il y avait le Groupement des Animateurs en Gérontologie (GAG). On ne le connaissait pas bien, alors on en profite, on est curieux, et on apprécie, ça donne des idées, des envies, on en reparlera, on se reverra. Oui, sûrement.

Les Anim'Awards, c'est nouveau pour nous, intéressant, touchant même. Il s'agit d'un concours de projets d'animations, initié par le GAG, à mettre en place dans les établissements pour personnes âgées. Parmi ces projets, l'installation d'un poulailler et d'un jardin, l'organisation d'un Thé dansant ou encore l'installation d'un accrobranche « Au bonheur des arbres », pour les plus sportifs, et ce projet-là remporta tous les suffrages et même le premier prix, dans un enthousiasme général et des applaudissements nourris.

On est quand même un petit peu débordé à la fin quand la musique éclate. C'est la fête, on bat la cadence. Les jeunes eux se défoulent après tant de concentration, ils chantent et se mettent à danser. Nous on fredonne, ravis, un peu fatigués bien sûr, mais ravis, au fond, d'en être, de cette fête.

Le lendemain, nous prolongerons notre séjour par une visite le matin, à pied, de la ville, par un déjeuner fort sympathique au restaurant, car on sait vivre même quand on a 100 ans, et une visite au musée Fabre l'après-midi. Un beau moment, tranquille, de découvertes au Département Peintures. Avant de rentrer au bercail le soir en TGV.

Responsables d'un futur à inventer

S'il fallait ne retenir qu'un ou deux éléments de ce congrès, nous pourrions parmi tant d'autres, relever ceux-ci :

- D'abord notre demande, renouvelée, insistante, d'un personnel accompagnant plus nombreux, rencontrant la demande d'accompagnants fatigués de ne pouvoir mieux exercer leur métier en raison de leur trop petit nombre dans les établissements, lassés d'en réclamer davantage sans être entendus, depuis tant d'années.
- Et puis cette phrase magnifique de deux administratrices de Citoyennage en conclusion du colloque Occitanie 2023 : « Nous pouvons tous nous sentir responsables d'un futur à inventer ».

Il s'agit en somme d'un choix de société porté par notre association. Une société de la bienveillance et de l'intelligence, dans la simplicité et la modestie, sans racisme ni âgisme. Où par exemple, les établissements labellisés Citoyennage, nombreux, seraient partout des modèles. Il existe bien des écoles Montessori. Il y pourrait y avoir des établissements Citoyennage !

Après ce congrès, dense, dynamique et joyeux, riche et très réussi, nous sommes tous revenus porte-parole et même porte-drapeau de notre association. Nous l'incarçons en quelque sorte, responsables d'un futur à inventer. Et c'est beau.



Interventions aux carrefours d'échanges du Congrès

L'ATTRACTIVITE DU SECTEUR EN BERNE



Le secteur attire peu de professionnels surtout depuis le covid et les affaires d'Orpéa. L'attractivité du secteur est en lien avec les conditions de travail, notamment en termes de nombre de personnel et de rythme de travail.

Nous savons que le personnel n'est pas en nombre suffisant. Il court partout et n'a pas assez de temps à accorder aux personnes qu'il accompagne.

Pour attirer des professionnels, il faudrait revaloriser la profession en augmentant les salaires, augmenter le nombre de professionnels pour qu'ils n'aient pas besoin de courir et le sentiment de mal faire leur travail, développer la formation et valoriser les compétences, redonner du sens en mettant la relation et l'Humain au cœur de ces métiers.

La valeur de ces métiers où l'on travaille auprès d'êtres humains fragilisés devraient être mieux reconnue par la société.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE par René Abérard

« Je suis moi-même membre du CVS, instance représentative où siègent des représentants de résidents. C'est bien, mais cela reste une démocratie indirecte, représentative où ne sont présents que quelques résidents élus. Il n'y a souvent pas de temps de préparation ni de temps de restitution avec l'ensemble des résidents. Le rythme est rapide et il n'est pas facile de suivre ni de prendre la parole. Le CVS n'est pas très implanté au niveau des services à domicile.

Il vaudrait mieux organiser les CVS pour que les résidents et bénéficiaires des services à domicile puissent y participer plus pleinement. Offrir les conditions nécessaires à cette participation : Temps de préparation avec éventuels points à l'ordre du jour, prise en compte du rythme des participants et facilitation de la prise de parole. Il est en effet, de soutenir cette expression. Temps de restitution aux autres personnes âgées.

Développer d'autres instances participatives et de démocratie directe comme les Conseils des Résidents, où sont invités l'ensemble des résidents, ce sont les Résidents qui font l'Ordre du Jour avec des points individuels et collectifs. Le conseil des Résidents offre les conditions qui permettent à chacun de s'exprimer, en laissant du temps et en soutenant la prise de parole des personnes plus en difficulté.

Il est important de créer des comités ou groupes de travail, comme les comités éco-responsables, les comités sorties, voyage et bien sûr les comités Citoyennage. Il est essentiel d'avoir des comptes-rendus de ces conseils de résidents et de ces comités avec un suivi des demandes, propositions, décisions. »

FACILITER LA PAROLE DES PERSONNES DONT L'EXPRESSION EST AFFAIBLIE

par Marie-Thérèse Montagnier

Nous sommes ici en tant que représentants Citoyennage. Nous participons régulièrement à des comités Citoyennage et nous nous posons beaucoup de questions sur le quotidien, l'accompagnement et la prise en compte de nos souhaits et besoins par les personnels qui nous accompagnent, par les pouvoirs publics et plus généralement par le grand public : tout le monde est concerné par le vieillissement !

C'est important de s'exprimer et d'avoir un endroit où la parole est libre comme les comités Citoyennage, et être membre actif permet de faire passer des messages au sein des établissements mais aussi au-delà des murs. En ce sens, on va porter la parole de celles et ceux dont l'expression est affaiblie, pour se saisir du pouvoir d'agir, dont nous parlions ce matin justement dans un carrefour d'échanges.

Parole affaiblie, cela peut vouloir dire : ne plus pouvoir parler. On pense alors à une problématique de capacité, peut-être de pathologie.

En 2022, au comité Citoyennage Île de France, nous avons demandé à avoir des formations comme les personnels, pour mieux comprendre et répondre à celles et ceux qui présentent des comportements troublés, qui ont tout aussi leur mot au chapitre. Nous voulons nous montrer solidaires et avons parfois besoin d'outils.

C'est aussi par nos observations, parce que nous avons du temps et l'envie d'aller vers les autres, que nous pouvons être attentifs à ce qu'expriment les personnes qui ont davantage de difficultés.

Nous, personnes âgées, nous avons un temps précieux que les professionnels n'ont pas toujours.

Quand on n'a pas le temps, même si on a de la patience, on peut passer à côté d'un geste, d'un regard alors que c'est parfois le plus important.

Cela fait plus de 20 ans que nous réclamons davantage de personnel, et qu'il soit mieux reconnu. Les pouvoirs publics ne peuvent pas se contenter d'attendre toujours plus de professionnels dont c'est, pour beaucoup, une vocation ; au détriment de conditions de travail et de rémunération dignes.

Il faut donner les moyens à chacun d'avoir le temps d'entrer en relation, de témoigner de sa bienveillance par sa présence.

Maintenant, la parole affaiblie peut aussi être le fait de ne plus vouloir parler, ce qui peut traduire une résignation face à l'indifférence, l'absence de réponse, ou des réactions qui ne sont pas adaptées.

C'est pourquoi la qualité des relations et de la communication sont essentielles.

ACCOMPAGNER LES PERSONNES AGEES DANS LEUR POUVOIR D'AGIR

par Marie-Thérèse Montagnier

Intervenir sur le pouvoir d'agir, c'est déjà **lutter contre l'isolement des personnes** et soutenir l'autonomie.

Cela veut dire qu'au niveau du gouvernement, il faudrait prendre en compte les besoins de participation active et les souhaits de vie culturelle et sociale tout autant que les besoins physiques.

Beaucoup de moyens sont alloués aux soins palliatifs et c'est absolument nécessaire, mais quid de la qualité de vie des personnes âgées qui ont besoin d'être soutenues, mais pour qui il n'est pas prévu d'aide car « pas assez dépendants » ?

Pour pouvoir accéder à son pouvoir d'agir, il ne faut pas se sentir isolé, ou moins bien considéré.

Exemples en établissement :

- Création de **comités d'accueil**, de marraines / parrains des nouveaux résidents pour leur permettre d'avoir plus de repères, les mettre en confiance et les informer des différences instances
- Création de « **conseils des résidents** » qui permettent aux personnes de s'exprimer sur le quotidien à la résidence et de proposer des suggestions d'amélioration ou réajustements à la Direction, démarche complémentaire du CVS dans lequel seuls quelques représentants sont présents
- Création de divers **comités de vie sociale** permettant de recueillir l'avis et les souhaits des résidents : comité « écologie » partagé avec le personnel, commission des menus avec le chef, comité fêtes, réunion de préparation de voyages...
- Depuis des années Citoyennage demande que lors des scrutins, des **bureaux de vote** soient installés dans les résidences pour faciliter la participation et permettre aux établissements d'être encore davantage ouverts sur l'extérieur

- Le **recrutement de nouveaux personnels** avec des résidents permet d'être acteur dans son accompagnement et de pouvoir présenter les attentes des personnes âgées aux candidats
- **Présenter la synthèse Citoyennage au Comité de Direction** permet d'en tirer des objectifs inscrits et suivis sur l'année suivante (Mme Pattein)
- **Idem lors du CVS** (Mme Viguié)

Exemples à domicile :

- C'est **prendre en compte les difficultés de mobilité ou d'accessibilité des services déjà existants**, par exemple pouvoir proposer des activités ou réunions
- C'est permettre d'avoir des **intervenants réguliers** quand on fait appel à des services, pour établir une relation de confiance. Cela dépend donc de bonnes conditions de travail et d'une reconnaissance qui permet au personnel de rester
- Reconnaître le risque d'isolement à domicile qui représente une forme d'enfermement : **besoin d'un « aller vers »**. L'isolement attaque les capacités de vivre. Les nouvelles technologies peuvent aider mais il y a un grand besoin d'accompagnement pour savoir s'en servir et les utiliser
- Exemple de service d'accompagnement sorties à Clermont Ferrand
- Exemple de participation à la **Convention Citoyenne Intergénérationnelle** (Mme Montagnier)
- Exemple **Critiques de livres** et ouverture à des échanges y compris par correspondance : partager des écrits peut ouvrir des portes ! (Mme Montagnier)

Et en général :

- Il faudrait que les instances départementales, qui décident et financent les accompagnements des personnes âgées, incluent davantage les personnes concernées dans leurs commissions : par exemple, le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) dont c'est le rôle. Le CDCA a été créé par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement pour renforcer la participation des personnes à l'élaboration des politiques publiques du handicap et de la vieillesse. Le CDCA donne son avis sur les sujets concernant les personnes âgées et les personnes handicapées. Il est composé de représentants des institutions, des personnes âgées et des personnes handicapées et des professionnels.
- Il faut **considérer l'accompagnement des personnes âgées au-delà du soin physique**. Donc, il faut **plus de professionnels** sur le terrain pour avoir plus de temps auprès des personnes âgées, à domicile ou en établissement, et qui soient formés au soutien de l'autonomie au sens de l'autodétermination. Ce même personnel applaudi tous les soirs pendant le confinement, doit être mieux reconnu.

POURQUOI ET COMMENT DEVELOPPER DES REFLEXIONS SUR LE VIEILLISSEMENT AU SEIN DES STRUCTURES *par Isabelle Hartvig*

I.- Le vieillissement sur le plan personnel me semble être :

- Synonyme de grands changements et de grandes inquiétudes (un peu comme l'adolescence : on ne se reconnaît plus et on ne sait pas bien où on va)
- Synonyme de questions existentielles (la souffrance, la mort, l'inévitable)

On peut se dire que mieux vaut essayer de maîtriser plutôt que de subir.

Réfléchir au vieillissement s'impose alors. Les structures pour personnes âgées y invitent (ou devraient y inviter). Et c'est ce que chacun est amené à faire un jour, dans son parcours de vie. Avant tout il faut considérer les richesses de la vieillesse (sans nier les pertes ni les risques), tout ce qu'apporte le vécu d'expérience, de distance, d'indulgence, d'épanouissement. Puis savoir que :

Réfléchir au vieillissement, c'est :

- Se donner des moyens pour lutter contre l'âgisme* de la société par la démonstration de nos capacités. En cela une association nationale comme Citoyennage est précieuse parce que c'est un lieu de réflexion, d'expression et de proposition.
- C'est aussi réfléchir à la société dans laquelle on vieillit et s'emparer des moyens existants pour peser sur les politiques publiques. Penser en termes de choix de société. C'est ce que fait AVEC¹.
- C'est se projeter dans l'avenir et y participer. Parce que notre intérêt et notre responsabilité vont bien au-delà de notre existence.
- Et c'est se donner toutes les chances de vieillir Bien ou du moins le mieux possible.

« *La chance ne sourit qu'aux esprits préparés* » (aurait dit Louis Pasteur).

Pour faire émerger cette réflexion dans les établissements, on doit pouvoir s'appuyer sur :

- La prévention, indispensable, et surtout
- Nos psychologues, spécialistes des questions de vieillissement, qui savent écouter, faire émerger l'important à la conscience et accompagner chacun avec bienveillance dans son évolution, en lien avec le personnel accompagnant, notamment le personnel infirmier.

II.- Le vieillissement sur le plan sociétal : une prise de conscience s'impose.

Il est urgent aujourd'hui de porter le sujet du vieillissement de la population sur la place publique. Dans six ans seulement, en 2030, la France comptera près de 50% de personnes âgées en plus. Conséquence du « *babyboom* » d'après-guerre et des progrès de la médecine moderne en termes de longévité. C'est remarquable, c'est merveilleux. A ceci près : nous ne sommes pas prêts : alors que les pouvoirs publics devraient progressivement augmenter les crédits dédiés, ils les baissent au contraire régulièrement. Ils mettent ainsi en péril les

¹ AVEC - Association Vieillir Ensemble en Citoyens

structures qui accueillent les personnes âgées. Et ils mettent en danger de maltraitance les personnes âgées elles-mêmes. Car moins de moyens c'est moins de personnel et moins de temps à consacrer à chaque personne âgée. C'est par exemple la toilette expédiée tambour battant quand il faudrait prendre le temps de la délicatesse et du respect. C'est le repas donné incomplet, la relation ignorée, le mal-être et le mécontentement de tous. Résultat : un métier qui n'attire plus parce que sa dimension humaine ne peut pas exister dans ces conditions. Et encore moins de personnel à disposition. Autrement dit un cercle vicieux désespérant.

Notre société, imprégnée d'âgisme*, préfère ignorer tout cela et fait l'autruche. Mais les faits, les chiffres sont têtus : dans 6 ans, en France, les vieux seront de 50% plus nombreux qu'aujourd'hui. Comment les traiterons-nous ? Comment serons-nous, comment serez-vous traités ? Dans quelle société voulons-nous vivre en somme ?

D'urgence, il faut donc faire émerger le sujet dans le grand public pour qu'il s'en saisisse et l'impose dans les débats. Alors peut-être, au regard d'une volonté massivement exprimée, des mesures de grande ampleur seront prises. Avec les crédits correspondants.

Lors d'une conversation avec des personnes de 90 ans passés à qui j'avais, la veille, donné à lire mes réflexions, des remarques pertinentes ont été faites et une interpellation. Les voici. Elles regrettent de n'avoir pas pu se déplacer jusqu'à Montpellier.

- Avec l'allongement de la vie, le vieillissement peut maintenant durer plus de 30 ans. Le mot de vieillissement est de ce fait devenu trop général. Dans les analyses, il faudrait distinguer trois périodes : 65-75 ans, le début de la vieillesse, 75- 90 ans et au-delà. Il y a des points communs mais aussi des différences et des difficultés grandissantes dont tout le monde devrait avoir conscience. C'est l'idée d'un parcours continu, à anticiper et baliser autant que possible.

- Cette dernière idée d'un parcours à préparer par étapes est revenue à plusieurs reprises. Elle a semblé faire l'unanimité.

- Il ne faut pas voir que notre bien-être mais comment nous pouvons encore être utiles. La vie associative offre des possibilités. Par exemple, avec Amnesty International, on peut sauver des vies, libérer des prisonniers d'opinion grâce à des campagnes internationales.

- Une bonne chose serait de permettre à chacun de se tenir au courant des nouvelles technologies pour se maintenir dans la vie sociale.

- Et ceci, je cite : « Nous avons tous aidé nos plus jeunes à être ce qu'ils sont aujourd'hui. A eux, maintenant que nous sommes vieux, de prendre la parole pour faire valoir notre mieux-être. A vous ! C'est aussi de votre avenir qu'il est question ».

* Âgisme : le mot recouvre toutes les discriminations, les exclusions, les déconsidérations fondées sur l'âge ou sur les déficiences liées à l'âge. C'est autrement dit, du racisme antivieux. A titre d'exemple on peut citer certains élèves en école hôtelière qui ne veulent pas effectuer de stage dans des institutions pour personnes âgées parce que ce n'est pas assez valorisant. A rebours, l'âgisme peut concerner aussi les jeunes.

NOS DROITS : ECART ENTRE PRINCIPE ET REALITE par Isabelle Hartvig

Vous me permettez j'espère de lire mes notes. Je ne suis pas une habituée de la prise de parole en public mais, à 86 ans bientôt, je peux représenter les usagers âgés de ce pays. Et concernant nos droits, je crois que nous devons, nous aussi, pointer fermement l'écart entre les principes et la réalité. Et, pour commencer,

Le droit, d'entrer ou pas dans un établissement quand on est vieux. Tous ne l'ont pas. Certains établissements passent facilement outre la volonté de la personne et c'est d'une grande violence alors que tous devraient sans ambiguïté, obtenir l'accord formel de la personne. A convaincre le cas échéant. Et puis

Le droit d'avoir un domicile, d'aller et venir et de recevoir. Quoi de plus légitime ? En déménageant pour m'installer dans un établissement, je veux toujours être chez moi. En collectivité certes, pour les repas ou des activités en commun, quand je le veux bien. Je ne veux pas, je ne dois pas être enfermée Et je ne dois subir aucune restriction. Ni d'horaires ni de visites. Je veux recevoir en toute liberté, chez moi. Ce droit-là, de recevoir librement chez moi, n'a pas été respecté pendant le covid et cela ne doit jamais se répéter parce que ça tue, ça a tué. Beaucoup sont morts durant cette période non du covid mais de désespoir, dans un terrible sentiment d'abandon et un vrai syndrome de glissement. Dans certains établissements ce droit de recevoir a même été bafoué plus longtemps que nécessaire. Nous ne voulons plus jamais subir cela.

Le droit d'expression, autre exemple. Le conseil de la vie sociale est obligatoire, mais si cette instance est jugée nécessaire et utile, elle n'est pas du tout suffisante parce que sans temps de préparation, sans restitution à l'ensemble des résidents, son efficacité est limitée. Des conseils de résidents existent aussi mais pas partout. Quand ils existent tous les sujets concernant la vie des résidents, y sont abordés en présence de la direction. Ils sont très appréciés. Ils devraient être généralisés.

Quant au droit de voter, si important pour notre vie démocratique, est-il toujours favorisé dans les établissements ? L'intérêt pour la chose publique entretenu ? L'accompagnement toujours assuré ? Dans les meilleures conditions ? Avec un ratio de 6/10 et le manque de personnel qui en découle est-ce seulement toujours possible ? En cas de déplacement trop difficile, la procuration est-elle toujours proposée ? Pas sûr, pas partout et c'est très regrettable. J'ai aussi entendu un jour quelqu'un dire : « Nous les vieux, on est invisibles, inaudibles et impuissants, je n'irai pas voter ». Puis il a fini par avouer que oui il irait bien voter « si ce n'était pas si compliqué ». Il faut donc, dans les établissements, être attentif à tout cela, organiser les déplacements et veiller à l'accessibilité des lieux, à leur adaptation aux personnes âgées, dans le respect de leurs spécificités, notamment leur lenteur. Et pourquoi aussi, ne pas proposer d'installer un bureau de vote dans un établissement pour personnes âgées plutôt que dans une école ? Ce serait pour les résidents une ouverture au monde et pour les votants, sûrement, une ouverture d'esprit !

Dans ce cadre-là, tout à l'heure, ce cadre de nos droits, nous avons parlé disqualification et délégitimation des personnes âgées pour en dénoncer l'intériorisation parce qu'il s'agit d'un véritable auto-âgisme qui conduit à une perte de moyens. L'âgisme c'est odieux, insupportable et bête comme tous les racismes. Et puis nous nous sommes demandé comment construire un environnement « capacitant ». Cet environnement capacitant pour les personnes âgées, je crois pour ma part l'avoir trouvé. Je l'ai trouvé avec Citoyennage.

Parce que **Citoyennage est avant tout synonyme de bienveillance**, une bienveillance que je n'avais jamais trouvée ailleurs. De là, peut découler une vraie confiance. Dans les autres et en soi-même. Et découvrir ou redécouvrir ainsi, quand on est âgé, ce qu'on est, ce qu'on peut, ce qu'on vaut, c'est non seulement gratifiant, c'est « boostant » si j'ose dire. Je suis membre depuis quelque trois ans, et pour moi, Citoyennage est toujours comme une espèce de chaudron de possibles (au pluriel les possibles) parce que **tout un chacun y est encouragé à réfléchir, à s'exprimer et à proposer**. En toute simplicité. Et souvent les propositions, très pertinentes, qui en sortent de ce chaudron, sont suivies d'effets concrets.

Faire partie de Citoyennage c'est en somme une façon de **rester bien présents au monde** en nous projetant dans l'avenir, pas seulement le nôtre mais celui de nos enfants et de nos petits-enfants **dans le cadre d'un choix de société que nous pouvons encore, ensemble, tenter de faire évoluer**.

Un exemple : lors du récent colloque Ile de France en juillet, nous avons demandé à être éclairés sur des instances départementales et régionales où des décisions nous concernant peuvent être prises, afin de demander à y être représentés. Pour bien sûr, augmenter notre pouvoir d'agir.

Lors du Grand débat national, autre exemple, Citoyennage a présenté quinze propositions, reformulées lors des élections présidentielles. En voici quelques-unes. Pas les quinze, rassurez-vous, juste quelques-unes :

Instaurer des conseils des aînés dans toutes les communes de France, et aussi **des comités citoyens intergénérationnels**. Pour brasser, se connaître, se respecter et travailler utilement ensemble.

Obtenir l'augmentation des moyens à consacrer aux plus âgés et aux plus vulnérables pour véritablement assurer leur dignité

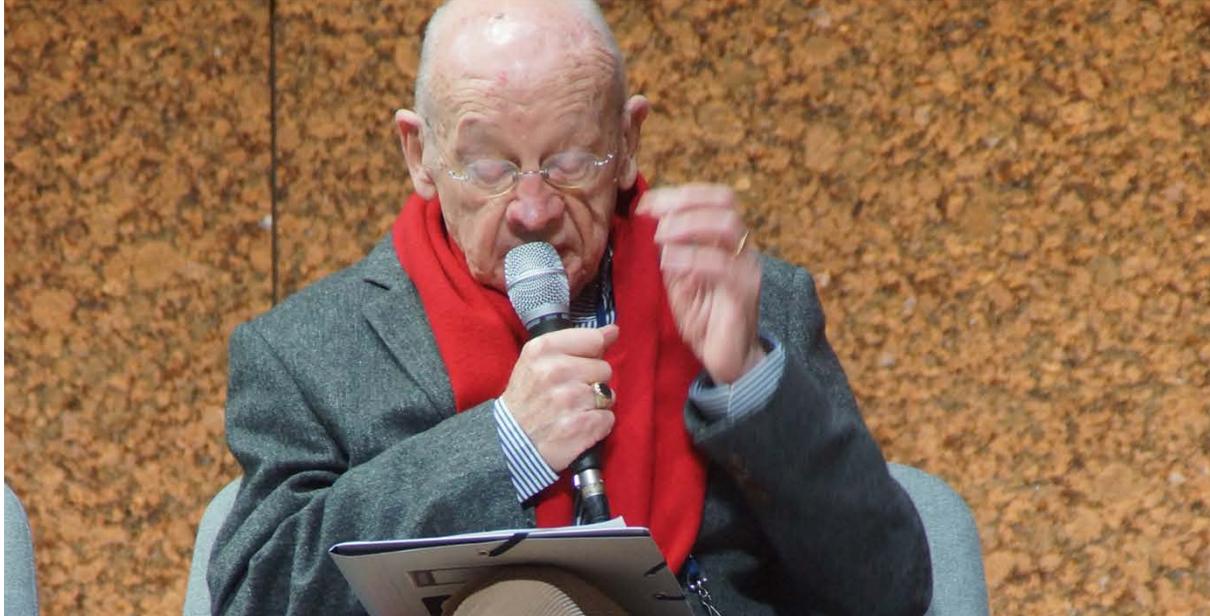
Rendre réellement attractifs, de tous les points de vue, les métiers d'aide à la personne. En établissement comme à domicile.

Favoriser l'autonomie, les prises de responsabilité et respecter les choix des personnes âgées, sans les infantiliser.

Des propositions il y en a bien d'autres mais j'en resterai là et pour terminer je vais citer deux administratrices de Citoyennage au dernier colloque de l'association en Occitanie. C'est très beau.

« Nous pouvons tous nous sentir collaborateurs d'un futur à inventer ». Avec cette conscience-là, je peux vous dire que quelque chose en nous se dilate, qui ressemble beaucoup au goût de vivre !

Liberté, égalité, humanité : choix des personnes et accompagnement



Au regard de la pensée des spécialistes, philosophe et le sociologue présents, sur le thème du Congrès, la parole de Citoyennage est celle des acteurs, c'est-à-dire des personnes âgées. Les groupes Citoyennage produisent depuis de longues années des documents présentant le point de vue des personnes âgées sur des problèmes de société qui les concernent. Il se trouve qu'en 2015 le colloque de l'île de France avait pour thème « Liberté Égalité Fraternité ».

En 2015 :

Ce sont pour les participants au Colloque des « Valeurs de la République ». Les premiers mots de la déclaration des Droits de l'Homme de 1790 sont en effet « Les hommes naissent libres et égaux en Droit ». Il faut donc pouvoir les exercer et les défendre. La Fraternité est une posture morale, elle ne sera pas développée. On est d'autant plus conscients de leur importance que lorsqu'elles sont supprimées comme pendant le régime de Vichy.

Sur un plan pratique jouir de la liberté et de l'égalité implique des moyens matériels, par exemple pour la liberté d'aller et venir des aides aux déplacements. Une des libertés fondamentales est la liberté d'expression. Les personnes âgées en sont parfois privées. Les deux valeurs fondamentales nécessitent une prise de conscience du personnel comme de la société

Il ne faut pas oublier qu'elles ont aussi des limites : on a des droits mais aussi des devoirs

Aujourd'hui :

Le Congrès en plus de la Liberté et de l'Égalité, nous invite à visiter l'Humanité qui nous mène beaucoup plus loin que la Fraternité.

Qu'en a-t-il été de la Liberté et de l'Égalité pendant la crise du COVID et de la suspension des droits qui en a résulté ?

Les pouvoirs publics ont pris l'option de la protection maximum des personnes en Établissement pour éviter tous les risques dus à l'épidémie sans nous demander notre avis. Ils nous ont confinés strictement nous privant de notre liberté. Ils nous ont traités comme des personnes à part faisant fi de l'égalité des citoyens que nous sommes avec le reste de la population. Si on nous avait demandé notre avis nous aurions dit que comme le reste de la population nous aurions accepté de prendre quelques risques.

On nous a donc privé de notre liberté d'aller et venir et de recevoir des visites, ce qui malgré les contacts téléphoniques ou en visio, nous a gravement affecté. Lorsque les visites ont repris, c'est dans des conditions très difficiles qui avaient plus à voir avec un parloir de prison qu'avec une rencontre amicale.

Face aux conséquences désastreuses de la suspension de nos droits fondamentaux, la prise de conscience des pouvoirs publics a été de protéger le droit de visite ce qui est très restrictif par rapport à notre demande de « recevoir qui on veut quand on veut » et de bénéficier d'un traitement égal avec le reste de la population.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Nous revendiquons toujours la Liberté d'aller et venir dans des Établissements ouverts. Ces derniers doivent s'appuyer sur le fait que nous occupons des logements et non pas des chambres, ce qui implique de pouvoir « recevoir qui on veut quand on veut ».

Comme en 2015 : nous revendiquons de circuler librement. Ce qui implique de bénéficier d'aménagements dans nos Villes et d'accès à des transports adaptés.

En ce qui concerne l'Égalité citoyenne : la responsabilité des animateurs est d'une façon générale de faciliter la libre expression de la parole et l'accès aux droits des personnes âgées. Plus particulièrement, ils doivent favoriser l'accès à la culture dans les établissements et hors des établissements. En ce qui concerne la vie citoyenne, ils doivent veiller au bon fonctionnement des CVS et former les représentants des résidents, Ils peuvent aussi organiser des conseils de résidents où chacun peut exprimer ses doléances et obtenir une réponse de la direction, sans compter toutes sortes de comités spécifiques sur différents sujets comme par exemple la restauration.

En ce qui concerne l'Humanité : cette valeur a à voir avec la bienveillance. Ce qui implique la complicité des personnes âgées avec l'ensemble des personnels.

Philippe Wender, Novembre 2023

PRESSE

Établissement et aide à domicile : la contestation s'agrandit

Article de la Gazette des Communes paru le 23 novembre 2023



Budgets en déficit, pénurie de personnel, souffrance des professionnels..., le secteur de l'hébergement et de l'aide aux personnes âgées est en crise. Lors du congrès de l'AD-PA et du GAG, auquel participait Citoyennage, les intervenants ont tapé du poing sur la table et jugé les annonces d'Aurore Bergé insuffisantes.

« Il y a un manque de moyens scandaleux dans nos établissements », au point que « nous sommes maltraitants », dénonce Pascal Champvert, président de l'association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA), dès la première journée du congrès qui a réuni celle-ci et le groupement des animateurs en gérontologie (GAG), les 20 et 21 novembre, à Montpellier. « Il n'y a qu'un animateur pour 64 résidents, en moyenne », faute de financements publics pour ces postes dans les établissements, « alors qu'il en faudrait un pour 30 », illustre Pauline Allain, présidente du GAG.

Ils ne sont pas les seuls à faire souffler un vent de contestation dans la salle du Corum où se sont rassemblés plus de 700 participants, en grande majorité des professionnels de l'aide à domicile, des résidences autonomie et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, ainsi que des élus municipaux.

Citoyennage, une association regroupant des usagers et invitée au congrès, rue, elle aussi, dans les brancards. « La crise du Covid a été un terrible révélateur de l'idée que l'on se fait des personnes âgées : sous prétexte de les protéger, on les a complètement confinées dans les établissements, supprimé les visites des proches, on a oublié la liberté et l'égalité », pointe son président, Philippe Wender. Depuis, certains établissements ont continué à restreindre les visites. Or, rappelle-t-il, « les personnes âgées sont des citoyens comme les autres ». Un principe fondateur de l'association, née en 2020 pour fédérer des groupes de parole de personnes âgées qui exprimaient « leurs besoins », par exemple l'accès à la culture.

Manque d'attractivité

En cause, selon Pascal Champvert, la vision exclusivement sanitaire et sécuritaire des établissements d'hébergement des personnes âgées. « Le modèle des Ehpad est périmé »,

critique aussi Alexandre Chevalier, adjoint au maire de Lyon, délégué à la qualité de vie des aînés, lors d'un temps d'échange entre pairs sur l'attractivité en berne du secteur. Un modèle également remis en cause par Eric-Angelo Bellini, directeur de l'établissement communal de Pleumartin (Vienne) et trésorier de l'AD-PA : « C'est le secteur qui casse le plus de personnel », rappelle-t-il, en raison du niveau élevé d'accidents du travail et de troubles musculosquelettiques.

La dégradation des conditions de travail est accentuée par la pénurie de soignants. Il en est de même dans l'aide à domicile, témoigne le directeur d'un centre communal d'action sociale, en Charente-Maritime. Face aux difficultés persistantes de recrutement, d'autres mettent en cause la rivalité croissante entre privé et public pour attirer les candidats, ou encore, dans les régions frontalières, la fuite vers les pays voisins (Luxembourg, Suisse) aux rémunérations nettement plus attrayantes. Mais il n'est pas plus facile d'embaucher un cuisinier, constate un directeur-adjoint d'établissement du Jura.

Besoins de financements

La solution : des financements à la hauteur des besoins, avant tout pour recruter des équipes plus étoffées. Alors que le ratio est aujourd'hui de six professionnels pour dix résidents dans les établissements, la Défenseure des droits, Claire Hédon, demande « un taux d'encadrement et d'accompagnement de huit professionnels pour dix résidents », lors d'un entretien filmé, projeté au cours du congrès. Dans l'aide à domicile, sont en cause le temps trop restreint accordé pour les interventions et la rémunération horaire insuffisante.

Au-delà, c'est la représentation des personnes âgées comme des êtres perdant leurs capacités qui est contestée. Plus question de parler de « dépendance », « un mot dévalorisant, discriminant, méprisant », selon Pascal Champvert, qui voudrait que disparaisse l'acronyme « Ehpad ». Nombre d'intervenants au congrès, à l'instar de Pauline Allain, plaident pour faire des établissements des « lieux de vie » dont les personnes âgées sont « les habitants ».

Dans ce contexte, la déception est grande face à la stratégie interministérielle « bien vieillir » annoncée par la ministre des solidarités Aurore Bergé, le 17 novembre. « C'est insuffisant », tacle Pascal Champvert. « Il n'y a qu'un ministre qu'on aurait voulu à ses côtés, c'est celui de l'économie et des finances », relève-t-il, face à « des professionnels en souffrance » et « des établissements et services aux personnes âgées en déficit. » Dans ce contexte, continue-t-il, « Bercy devrait écouter la Cour des comptes : c'est en créant des postes qu'on trouvera des professionnels », pas seulement des soignants, mais aussi des animateurs, psychologues, ergothérapeutes...

Nouvelles des régions : retour sur le colloque de Normandie



Le Développement Durable, tous concernés !

Le colloque Citoyennage s'est déroulé le 29 septembre 2023, lors de la semaine européenne du développement durable, thème d'actualité sur lequel les résidents des EHPAD Normands ont souhaité agir au sein de leurs établissements.



Le colloque a débuté de façon conviviale à travers l'organisation d'un troc : les résidents de chaque établissement avaient créé des produits « fait maison » conformes à l'esprit des grands principes du développement durable (récupération, lutte contre le gaspillage, respect de l'environnement...) que l'on pouvait s'échanger.

Il était particulièrement intéressant d'écouter les représentants de chaque établissement présenter leurs créations.



Flashez ce QR Code pour lire la vidéo du colloque de Normandie ou rendez-vous sur <http://citoyennage.fr/telechargements/e-chos/02/citoyennage-normandie-2023.mp4>



Nous avons ensuite partagé un repas de produits locaux et « faits maison ». Pendant, ce temps, les résidents ont pu découvrir une exposition autour des grandes thématiques du développement durable et faire la connaissance de M. Blanchot, animateur animalier, de sa poule Jacquotte, ses biquettes et ses lapins. M. Blanchot a pu nous expliquer les bienfaits et l'intérêt des fermes « thérapeutiques » au sein des établissements.



Après un repas très animé et particulièrement gourmand, les résidents se sont réunis afin de présenter les opérations de sensibilisation et les actions qu'ils ont souhaité déployer au sein de leurs établissements. Les trois piliers du développement durable ont été couverts :



- Le pilier social, d'une part, avec des projets intergénérationnels d'échanges de pratiques (construction de mobilier en bois), de valorisation du savoir-faire des anciens auprès des jeunes (pour conserver le plus longtemps possible les vêtements), ou encore des projets solidaires (participation aux actions « des boîtes ont du cœur » notamment).

- Le pilier économique, d'autre part : sur la base des idées des Comités Citoyennage, un certain nombre d'établissements ont mis en place des récupérateurs d'eau, formé les résidents au tri sélectif, ou mené des campagnes de communication avec des affiches de sensibilisation du public aux économies d'énergies. D'autres encore luttent contre le gaspillage alimentaire (utilisation des restes de pain pour en faire des croûtons ou du pain perdu, faire un service au plat à table afin que chacun se serve de la quantité souhaitée, plantation de plantes aromatiques par les résidents afin d'égayer les plats...).



- Et enfin, le pilier environnemental : la récupération était le maître mot. Les résidents ont proposé de récupérer toutes sortes d'objets et de les valoriser (upcycling, récupération de cheveux, de stylos, tissus...). Le recyclage de vêtements d'occasion était une évidence pour de nombreux résidents tout comme la nécessité de faire du compost pour les jardins.

Les présentations étaient toutes très enrichissantes. Certains résidents ont exprimé le souhait de pouvoir reproduire chez eux des expériences présentées au colloque, d'autres ont demandé si leurs établissements pouvaient se joindre aux actions solidaires envisagées.

En conclusion, nous sommes repartis, résidents comme professionnels, riches de nouvelles rencontres mais aussi d'actions à partager, à dupliquer telles que :

- Le recyclage des cheveux des salons de coiffure,
- Les affiches de sensibilisation
- La Frip à petits prix (recyclage de vêtements d'occasion) ;
- L'installation de récupérateurs d'eau ;
- Le marché du développement durable ;
- Les confettis à sourire (recyclage du sourire).

Le mot de la fin revient à deux résidents qui ont repris cette citation :

« Faites le bien par petits bouts où vous êtes car ce sont tous ces petits bouts qui transforment le monde. »

Nos affiches.



Retour sur le colloque des Hauts-de-France



Continuer à être utile pour garder notre place dans la société : envie de s'informer, agir et sortir.

Démarche initiée le 15 novembre 2022 à Amiens, la Résidence du Golf a accueilli le deuxième acte, pour donner la parole aux résidents :

- La Résidence des Orchidées située à Lannoy
 - La Résidence Marguerite de Flandres située à Orchies
 - La Résidence la Neuville située à Amiens
 - La Résidence Georges Delfosse située à Marquette-lez-Lille
- Au tour d'un accueil chaleureux avec la présence de Juan Vasquez, coordinateur de cette démarche. Chaque établissement a présenté ses pratiques existantes et ses réflexions autour de la phrase : "Continuer à être utile pour garder notre place dans la société : envie de s'informer, agir et sortir" écrite par les résidents lors du dernier colloque.

Afin de (re)créer des liens entre acteurs, dès 12h30, chacun a pu se restaurer, dans un esprit d'harmonie et de cohésion. Pour clôturer la pause déjeuner, un karaoké a été proposé et chacun a pu s'évader et se distraire.

L'après-midi les résidents ont été répartis en trois groupes de travail axés sur les thèmes "Agir", "Sortir" et "S'informer". Chaque groupe a pu exprimer ses idées, échanger et discuter des actions à mettre en place pour améliorer le quotidien des résidents.

À 15 heures, nous nous sommes de nouveau réunis dans une ambiance détendue et joyeuse afin que chaque groupe puisse présenter le fruit de ses travaux de table ronde :

- Le groupe "Agir" a souligné l'importance d'aller vers les autres, d'aider et de rendre service.

- Le groupe "Sortir" a mis en avant l'importance de sortir de l'EHPAD pour rencontrer d'autres personnes, lier des amitiés et se distraire.
- Le groupe "S'informer" a proposé diverses idées pour améliorer la diffusion d'informations au sein de l'EHPAD, comme la création d'un comité d'accueil pour les nouveaux résidents...



En résumé, le Colloque "Citoyennage" a permis aux résidents de s'exprimer, de partager leurs idées et de travailler sur des thématiques essentielles à leur bien-être et à leur intégration dans la société.



M. Rosin, a conclu la journée en remerciant chaleureusement tous les participants et en rappelant que la démarche du "Citoyennage" est avant tout pour les résidents.

ACTUALITÉ DU SECTEUR

Établissement : « La crise financière s’amplifie »

Article de la Gazette des Communes paru le 11 octobre 2023



La grande majorité des établissements communaux sont plongés dans une crise financière qui s’aggrave. Caroline Maciag, directrice des solidarités et du CCAS de Tours, membre de l’association des cadres territoriaux de l’action sociale, explique les causes de la crise et la nécessaire refonte du financement des établissements territoriaux.

Les établissements communaux sont-ils encore en crise financière ?

Sur dix centres communaux d’action sociale (CCAS) consultés en juillet dernier, huit ont été en fort déficit en 2022 parce qu’ils n’arrivaient plus à payer les charges de plus en plus lourdes de leurs établissements d’hébergement des personnes âgées dépendantes. Selon les établissements, les déficits vont de 45 000 euros à un million d’euros. Et la crise s’amplifie en 2023, les déficits se creusent encore. C’est ce dont témoignent les maires bretons mobilisés pour sauver leurs établissements, mais il faut savoir que dans toute la France, les établissements publics, territoriaux et hospitaliers, et privés, notamment associatifs, cherchent des leviers pour retrouver un équilibre.

Comment expliquez-vous ces déficits ?

Les dépenses ont augmenté de 17 % pour l’alimentation, 51 % pour l’électricité, 100 % pour le chauffage. Nous payons plus cher aussi pour le lavage du linge. C’est très inquiétant. Dans la même période, la masse salariale a fortement progressé. Par exemple, pour les quatre établissements (355 lits) du CCAS de Tours qui emploient 250 agents permanents, les salaires pèsent aujourd’hui 14,5 millions au lieu de 13,5 millions d’euros il y a un an, soit un million de plus en 2023. Cela résulte de l’application du Ségur de la santé à tous les agents des établissements et de la hausse du point d’indice en juillet dernier. Il le fallait, c’est important pour les agents et cela nous a permis d’améliorer notre attractivité : nous recrutons un peu

plus facilement. Mais les recettes, elles, n'augmentent pas suffisamment. D'une part, les taux d'occupation des établissements sont encore trop bas, même s'ils remontent doucement, parce que les gens ont eu peur de la pandémie de covid et du déficit de liberté lié aux confinements. D'autre part, nous gérons surtout des places habilitées à l'aide sociale dont les tarifs sont plafonnés par les départements et ont progressé moins que l'inflation. Il n'est pas possible d'augmenter ces tarifs car les établissements publics doivent rester accessibles aux revenus les plus modestes. Ce système est à bout de souffle. Il faut une refonte du financement.

« C'est une réforme systémique du modèle et du financement des établissements qu'il faut construire »

En quoi pourrait consister cette refonte du financement des établissements ?

Actuellement, les solutions financières sont provisoires. Il s'agit de crédits non reconductibles versés en fin d'exercice par les agences régionales de santé (ARS), destinés à couvrir des dépenses conjoncturelles, et dont on ne connaît pas encore le montant. Par ailleurs, le gouvernement a annoncé un plan de sauvetage des établissements doté de 100 millions d'euros, mais on ne sait pas quels établissements seront éligibles, selon quel cahier des charges, et ensuite quels montants seront versés à chacun. A l'occasion de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), nous appelons de nos vœux une simplification du financement des établissements, notamment la fusion des forfaits soins, financés par les ARS, et des forfaits dépendance, financés par les départements, tous les deux liés au degré de perte d'autonomie des résidents. Le PLFSS prévoit la création de 6 000 postes supplémentaires, en particulier d'aides-soignants, dans les établissements en 2024 et au total 50 000 d'ici à 2030. On a besoin d'aides-soignants, surtout le week-end et les jours fériés où les établissements manquent d'effectif et travaillent parfois en mode dégradé.

DOSSIER

Extrait de la revue DIRECTEURS d'octobre 2023



Canicule 2003, un électrochoc français

Il y a vingt ans, les fortes chaleurs tuaient plus de quinze mille personnes en France, essentiellement des plus de 75 ans. Retour sur un événement tragique qui a secoué le pays et servi de déclencheur. La canicule de 2003 a fait prendre conscience à la société et aux pouvoirs publics de la présence de personnes âgées dans notre pays.



Eveline Moreau, trésorière de l'AD-PA, se souvenait d'août 2003 : elle était directrice de la maison de retraite de La Chaize-le-Vicomte (Vendée). « Nous n'avons pas souffert de la canicule, l'établissement avait un grand parc et, en Vendée, il faisait moins chaud qu'ailleurs. Les résidents me disaient qu'ils avaient l'habitude de ces fortes températures. Il fallait se bagarrer avec eux pour qu'ils n'ouvrent pas leur fenêtre dans la journée car le personnel aéraït tôt le matin et ensuite fermait tout. Nous n'avions pas reçu de consignes particulières de la part des institutions publiques. Nous agissions avec du bon sens. L'équipe agissait avec du bon sens. Nous n'avons pas eu de décès lié à la canicule dans la structure. Mais c'était compliqué car la charge de travail était plus importante. Ce sont les collègues en ville qui ont dû vivre autre chose ! » À Lezoux, dans le Puy-de-Dôme, Bruno Fonlupt, directeur de la maison de retraite Saint-Joseph, se rappelle que la situation a été vraiment pénible pendant une semaine. « Nous étions dans un bâtiment historique de 1935 sans climatisation ; nous avons eu très chaud. Il fallait convaincre les résidents de boire et de ne pas sortir. Une de nos résidentes est décédée consécutivement à un coup de chaleur. » Il s'en souvient d'autant plus que ses parents étaient présents dans l'établissement.

En région parisienne – qui va totaliser un tiers des morts de cette tragédie –, la canicule a duré deux semaines. Un épisode inédit impossible à anticiper car personne ne savait que le soleil et la chaleur pouvaient tuer. Pascal Champvert, déjà président de l'AD-PA et directeur d'établissements et services à domicile dans le Val-de-Marne, se souvient : « La nuit, il faisait chaud, les températures ne baissaient

« Les premiers qui se sont rendu compte qu'il se passait quelque chose de grave ont été les urgentistes. Patrick Pelloux a été lanceur d'alerte pour cette canicule »

pas. Les mois de juin et juillet avaient été très chauds et les organismes étaient fatigués. Nous voyions bien que les résidents n'étaient pas en forme. Nous cherchions des poches d'hydratation, des ventilateurs car les personnes âgées perdent la sensation de soif et ne veulent pas boire, parce qu'elles n'ont pas soif. Les femmes de ménage aidaient les soignants pour hydrater les résidents. Une ou deux personnes sont décédées, mais dans un établissement, les décès interviennent, nous n'étions pas très inquiets car nous ne savions pas que la situation était la même partout. Les premiers qui se sont rendu compte qu'il se passait quelque chose de grave ont été les urgentistes. Patrick Pelloux a été lanceur d'alerte pour cette canicule. » Plus tard, le 17 avril 2004, le médecin urgentiste dira à Thierry Ardisson lors d'une émission

Dossier réalisé par
Laure Salamon



DOSSIER

►►► diffusée sur France2 : « C'était mon devoir de citoyen et de médecin de tirer la sonnette d'alarme. »

C'est ce qu'il a fait le 10 août, dans une interview au *Parisien* : « Nous sommes confrontés à une véritable hécatombe. Les autorités sanitaires ne prennent pas la mesure de la gravité de ce qui se passe. Aucun recensement statistique, aucun mot d'ordre général, rien. Pourtant, des vieux meurent de chaud. » L'urgentiste est invité au 20 heures pour dire les difficultés aux urgences et qu'il y a cinquante morts à cause de la chaleur. Le lendemain, le 11 août, Jean-François Mattei s'exprime de sa résidence dans le Var, avec son polo noir devant sa piscine. La séquence est restée comme un cas d'école en matière de communication. Il se veut rassurant sur la situation. Dans le documentaire, *Canicule 2003 : Paris dans la fournaise*, de Morgane Courgeon, Jean-François Mattei témoigne de ses regrets et justifie son inaction par une méconnaissance de la situation et des chiffres. En parlant de Patrick Pelloux, il dit qu'il est « comme celui qui crie tout le temps au loup ». Pendant la canicule, le médecin crie au loup mais les autorités ne le croient pas. Le 14 août, *Le Parisien* titre : « Près de 2000 morts en Île-de-France – Pourquoi la canicule est de-

Le témoignage de Patrick Pelloux, président de l'Association des médecins urgentistes

« Il faut se remettre dans le contexte de l'époque : internet démarrait doucement ; les réseaux sociaux n'existaient pas. Le contexte social est tendu. Nous sommes un an après la réélection de Jacques Chirac face à Jean-Marie Le Pen au second tour de l'élection présidentielle de 2002. L'année 2003 a été difficile avec les négociations sur les retraites.

Du côté de la santé, la situation est tendue en raison de la mise en place des 35 heures. Les crédits alloués sont mal utilisés, ce qui désorganise l'hôpital. 30 % des lits sont fermés pendant la canicule. Dès le 23 juillet, il manque des places. Comme président de l'Association des médecins urgentistes de France, je suis reçu par les conseillers du ministre qui n'entendent pas ce qu'on leur dit. Il commence à faire très chaud.

Un camionneur décède dans son camion dans le bois de Boulogne. Nous alertons les autorités de la Direction générale de la santé (DGS).

Le 6 août, plus aucun lit n'est disponible à Paris.

Le 7 août, Paris étouffe. Le 8 août, la DGS publie un premier communiqué de presse prévenant

que la vague de chaleur est « susceptible d'entraîner des répercussions graves sur la santé des personnes » et énumère quelques conseils pratiques préventifs. J'ai bien compris que personne ne mesurait ce qui se passait réellement. Je donne l'interview au *Parisien* et j'interviens à la télévision le 10 août en espérant faire bouger les choses. »

Patrick Pelloux



Le 14 août, « Le Parisien » titre : « Près de 2000 morts en Île-de-France »

venue une tragédie », après avoir appelé les mairies, les hôpitaux et les maisons de retraite en leur demandant les chiffres de 2002 et de 2003 et en les comparant.

Le 14 août, le premier ministre Jean-Pierre Raffarin convoque une réunion de crise ; il invite Patrick Pelloux qui se dit enfin rassuré que quelqu'un prenne les choses en main. À partir de cette date, c'est la mobilisation générale : les opérations dans les hôpitaux sont déprogrammées pour laisser les lits disponibles, mais les personnes sont déjà décédées : le pic est passé entre le 10 et le 14 août.

Le 15 août, la Direction générale de la santé avance le nombre de trois mille morts sur l'ensemble du territoire, largement en deçà de la vérité. Les températures redeviennent normales. Les vrais chiffres sortiront quelques semaines plus tard, lorsque les entreprises de pompes funèbres auront partagé leurs informations. En septembre, les chercheurs de l'Inserm vont avancer le nombre de quatorze mille huit cents décès « en excès » par rapport aux années précédentes entre le 1^{er} et le 20 août.

Prise de conscience collective

« La canicule a mis un focus sur les personnes âgées à domicile et en établissement – il faut se rappeler que plus de la moitié sont mortes à domicile, reconnaît Bruno Fonlupt. C'est triste à dire mais cette canicule a eu un effet bénéfique pour la société, qui a pris conscience de sa responsabilité collective vis-à-vis des personnes âgées. »

L'épisode est suivi de plusieurs décisions : l'alerte météo canicule, l'obligation d'avoir une pièce climatisée dans chaque établissement recevant des personnes âgées et la création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) qui va récupérer les crédits du lundi férié de Pentecôte. Ces mesures sont positives mais insuffisantes pour Pascal Champvert. À l'époque, il avait dit qu'il aurait fallu supprimer la cinquième semaine de congés payés pour vraiment investir dans ce secteur, mais que c'était bien sûr inenvisageable. « Nous n'avons pas connu de nouvel épisode caniculaire aussi intense et dans la durée qu'en 2003, mais s'il devait revenir, nous aurions encore des morts car les établissements manquent de personnel et ne pourraient pas faire face. »

OÙ EN EST LA FRANCE DEPUIS 20 ANS ?

La France a abandonné ses personnes âgées. Après le choc provoqué par cette prise de conscience, le secteur pensait que la situation s'améliorerait et que les politiques prendraient les bonnes décisions pour mieux prendre soin des personnes âgées vulnérables. Depuis la canicule meurtrière de 2003, qu'en est-il ?

Six personnels pour dix résidents. En 2021, le ratio dans les établissements français est toujours largement en dessous des recommandations. Le plan solidarité Grand Âge de 2012 prévoyait un ratio de huit pour dix. Pour créer des postes et attirer du personnel, il faut mettre des moyens. Aux Pays-Bas, la part du PIB dédié au secteur des personnes âgées est de 3,7 %, en Suède de 3,2 %, au Danemark de 2,5 % ; la France est largement en dessous, avec seulement 1,7 % du PIB, selon les chiffres de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) de 2017.

Autre facteur qui n'aide pas à attirer du personnel dans les services à domicile : les bas salaires. Les intervenants auprès des personnes âgées vulnérables perçoivent, selon la Drees, un salaire moyen de 1370 euros, alors que la moyenne nationale est à 1794 euros. Ce qui explique aussi le fort taux de pauvreté chez les salariés du domicile : 17,5 %, alors qu'il est de 6,5 % pour l'ensemble des salariés.

Corrélaté au manque de main d'œuvre, le nombre d'accidents du travail en établissement a augmenté de 21 % entre 2013 et 2017, tout comme ceux à domicile qui ont augmenté de 31 % entre 2013 et 2017. Et de fait, le nombre de candidats au concours d'aide-soignant a chuté de 25 % entre 2012 et 2017. Le rapport El Khomri de 2019 mentionnait « des situations de non-respect du droit du travail », qui sont signalées aux autorités compétentes mais restent sans réponse. « Ces conditions de travail dégradées contribuent à la mauvaise image du secteur et à son manque d'attractivité », disait le document.

Pour mieux comprendre les difficultés auxquelles le secteur fait face, il faut comparer les prix et les aides allouées (voir tableaux ci-contre).

Ces comparaisons permettent de souligner l'écart entre une prise en charge à l'hôpital qui coûte 1400 euros (où le patient ne paye qu'entre 0 et 20 euros) et une nuit dans un



COMPARAISONS ÉTABLISSEMENT (PRIX ET COÛT)

| | Prix payé par les personnes par jour | Coût total par jour |
|---|--------------------------------------|---------------------|
| Hôpital ou clinique, Service de médecine | Entre 0 et 20 € | 1 400 € |
| Maison d'accueil spécialisée (pour personnes handicapées) | Entre 0 et 20 € | 200 € |
| Établissement pour personnes âgées | 70 € | 110 € |
| Hôtel 2* (Uniquement pour une chambre sans repas) | 70 € | |
| Hôtel 3* (Uniquement pour une chambre sans repas) | 100 € | |

COMPARAISONS SERVICE À DOMICILE (PRIX HORAIRE)

| | | |
|-----------------|-------------|-----------------------------|
| Aide à domicile | 22 € | (Tarif plancher début 2022) |
| Aide à domicile | 30 € | (Demande AD-PA) |
| Jardinier | 30 € | |
| Lavage auto | 40 € | |
| Esthéticienne | 40 € à 70 € | |
| Coiffeur homme | 40 € à 80 € | |
| Plombier | 60 € | |
| Garagiste | 60 € | |



DOSSIER

►►► hôtel qui coûte, elle, entre 70 et 100 euros, sans repas. Comment est-ce possible qu'une journée en établissement pour personnes âgées vulnérables ne coûte que 110 euros et qu'un résident soit obligé de payer 70 euros ? Il est difficile de faire entrer la réponse aux attentes et aux besoins dans un si petit budget.

Sans compter que le résident à domicile peut bénéficier d'un crédit d'impôt à hauteur de 6000 euros, alors que le résident en établissement ne peut avoir qu'une réduction d'impôt – qui est conditionnée par le fait qu'il en paye : s'il ne paie pas d'impôt, il ne peut pas bénéficier de cette aide.

20 milliards d'euros détournés

Un des arguments avancés régulièrement par l'État est le manque d'argent pour aider le secteur. Or, l'AD-PA réaffirme que vingt milliards d'euros ont été détournés depuis 2006 grâce à des manœuvres financières : la récupération des crédits non-consommés est organisée. « *L'État s'organise pour ne pas permettre à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) de dépenser l'ensemble des crédits votés au projet de loi de financement de la Sécurité sociale, de la Journée de la Solidarité et de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa). Au lieu de servir à rattraper le retard, les crédits non utilisés sont repris ou mis en réserve.* » Pour l'AD-PA, les réserves de la CNSA ont été une variable d'ajustement pour le budget de la sécurité sociale. Elle estime que cette manœuvre a permis d'économiser 20 milliards d'euros depuis 2006.

Autre économie réalisée sur le dos des personnes âgées vulnérables : la réserve prudentielle. La loi de financement de la Sécurité so-

ciale prévoit une enveloppe dédiée aux personnes âgées au titre de l'Ondam-personnes âgées (Objectif national des dépenses d'assurance maladie). L'État gèle une partie des crédits au cas où un dérapage des dépenses aurait lieu. Pour l'AD-PA, cette réserve est inutile car les budgets « Personnes âgées » n'ont jamais été en déficit depuis la création de la CNSA (2004) ; ils sont même toujours excédentaires vu que l'ensemble des crédits n'est jamais engagé. Depuis 2013, l'AD-PA estime que 725 millions d'euros ont été économisés par ce biais.

Les suppressions d'aide à l'investissement ont aussi permis à l'État d'économiser 600 millions d'euros depuis la création de la CNSA, en lui demandant d'utiliser ses fonds propres sur certains financements.

Depuis 2013, les crédits alloués aux ARS et qui n'ont pas été dépensés représentent aussi une petite somme, soit 400 millions d'euros. La Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa), impôt créé en 2013 et payé par les retraités, devait rapporter 600 millions par an. Entre 2013 et 2015, cet argent n'a pas été alloué aux personnes âgées, sous prétexte d'un retard du vote de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, selon l'AD-PA. Soit 1,5 milliard d'euros détournés.

En recyclant des crédits non consommés, l'État économise beaucoup d'argent sur le dos des personnes âgées. Mais qui s'en soucie ?

Enfin, dernier point et non des moindres, la ►►►



En recyclant des crédits non consommés, l'État économise beaucoup d'argent sur le dos des personnes âgées. Mais qui s'en soucie ?

DOSSIER

►► Casa devait permettre de donner plus de moyens mais, en parallèle, l'État a baissé les budgets alloués aux personnes âgées. Donc le calcul est vite fait : au lieu de continuer à augmenter les enveloppes, l'État les a baissées, économisant 15 milliards d'euros au passage depuis 2013 (selon les calculs de l'AD-PA).

Ces pratiques perdurent depuis longtemps et sont ancrées dans les mœurs politiques et administratives, dénonce l'AD-PA. Par exemple, la CNSA finance des soutiens exceptionnels aux départements en difficultés, la sécurisation des universités... alors qu'elle est censée être dédiée aux personnes âgées pour faire face à leur vulnérabilité. Quand l'AD-PA interroge l'État et les départements sur ce point lors du conseil de la CNSA, elle n'obtient pas de réponses. L'AD-PA demande à ce que ces détournements cessent et que l'argent serve réellement à financer le secteur et une loi Autonomie tant attendue.

La canicule de 2003 a été l'occasion de mettre



L'AD-PA demande à ce que ces détournements cessent et que l'argent serve réellement à financer le secteur et une loi Autonomie tant attendue

en place une collecte, comme la Journée de la Solidarité, et des moyens pour protéger les personnes âgées vulnérables avec les plans canicule et l'obligation d'une pièce climatisée dans chaque établissement. La création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie en 2004 a été grandement saluée. Mais derrière, les habitudes administratives et financières sont revenues, avec notamment la sous-utilisation des crédits et les réserves réalisées sur le dos des personnes âgées.

En 2018, les grèves dans les établissements n'ont hélas pas permis l'obtention des revalorisations salariales ni des recrutements.

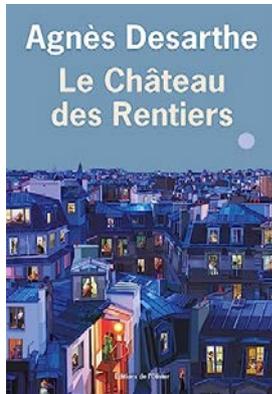
En 2021, la parution de l'enquête *Les Fossoyeurs* a mis en lumière les abus du système commercial de certains groupes privés, avec le concours de l'argent public. Des contrôles ont été mis en place mais ils ne sont pas encore tout à fait efficaces, comme le rappelle la Défenseure des droits, Claire Hédon, dans l'entretien qu'elle a accordé à l'AD-PA (*à lire en page 24*).

Le discrédit et la suspicion ont été jetés sur tous les établissements, parfois rompant la confiance établie avec les résidents et leurs familles. La résignation a l'air de prendre le dessus par rapport à une éventuelle loi Grand Âge, qui ne cesse d'être reportée ou qui revient sous la forme d'une proposition de loi totalement inadaptée aux besoins réels des personnes âgées vulnérables, sans tenir compte des constats et des expertises du secteur. ■



Livre

Le Château des rentiers de Agnès Desarthe



En levant les yeux vers le huitième étage d'une tour du XIII^e arrondissement de Paris, Agnès rejoint en pensée Boris et Tsila, ses grands-parents, et tous ceux qui vivaient autrefois dans le même immeuble. Rue du Château des Rentiers, ces Juifs originaires d'Europe centrale avaient inventé jadis une vie en communauté, un phalanstère.

Le temps a passé, mais qu'importe puisque grâce à l'imagination, on peut avoir à la fois 17, 22, 53 et 90 ans : le passé et le présent se superposent, les années se télescopent, et l'utopie vécue par Boris et Tsila devient à son tour le projet d'Agnès. Vieillir ? Oui, mais en compagnie de ceux qu'on aime.

Le Château des rentiers de Agnès Desarthe aux éditions de l'Olivier
224 pages - 19,50 €